



HAUTE AUTORITE DE
LA COMMUNICATION
AUDIOVISUELLE

Autorité Administrative Indépendante



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

COMMUNIQUÉ DE LA HACA RELATIF A LA DÉCLARATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION ET DE DIFFUSION DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS EN LIGNE

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) informe les promoteurs des médias audiovisuels en ligne notamment les Web TV, les Web Radios et les services de distribution et de diffusion des programmes audiovisuels en ligne, qu'elle initie du **15 juin au 15 juillet 2020**, une opération de recensement desdits médias établis en Côte d'Ivoire.

A cette fin, la HACA invite les promoteurs de ces médias audiovisuels en ligne à retirer, à son siège à Cocody Angré 7^{ème} tranche de 08H à 16H30, auprès du Responsable Monitoring Nouveaux Médias, le formulaire de déclaration mis à leur disposition à cet effet.

Pour toute information complémentaire, veuillez joindre la HACA au contact suivant : (225) 22 41 96 60.

Fait à Abidjan, le 09 juin 2020

Le Président



Me René BOURGOÏN